

02.09.2004 - 10:00 Uhr

Médicaments et allaitement

VOUS PARTAGEZ TOUT AVEC
VOTRE ENFANT.
MÊME LES MÉDICAMENTS.



Nous sommes là pour vous. Pendant votre grossesse et lorsque vous allaitez.

Demandez à votre pharmacien



Berne-Liebefeld (ots) -

Voir image: www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=ops

Allaiter, c'est partager

Allaiter, c'est partager. Cet adage est vrai aussi pour les médicaments. Nombre d'entre eux passent de la mère au bébé par le lait. Mais il est rare de devoir arrêter l'allaitement. En septembre, les pharmaciens suisses rendent le grand public attentif à ce sujet au moyen de la campagne d'affichage " Médicaments et allaitement ".

L'allaitement est un échange, un moment intense avec l'enfant. Il doit rester un plaisir sans risque pour le bébé. Le lait maternel est

l'aliment idéal pour le nourrisson. Il renferme toutes les substances nécessaires à sa croissance, il lui confère une certaine protection contre les allergies et les infections. Sans compter que l'enfant reçoit, par le contact étroit avec sa mère, le sentiment de bien-être, de sécurité, de chaleur et d'affection dont il a besoin. Le lait maternel a d'autres avantages. Il est toujours disponible, hygiénique et à la bonne température. Maman et bébé ont donc tout à gagner d'un allaitement réussi.

Médicaments et allaitement

Pour des raisons de santé, une femme peut toutefois être contrainte de prendre un médicament pendant la période d'allaitement. Celui-ci sera alors dilué dans tout son organisme, ainsi que dans son sang. Pour plusieurs médicaments, une fraction du produit présent dans le sang sera excrétée dans le lait. Finalement, le médicament sera à nouveau dilué dans l'organisme de l'enfant, avec des concentrations encore plus faibles dans son sang. Par conséquent, l'enfant ne reçoit pas autant de médicament que la mère et presque toujours en plus faible quantité.

" Puis-je allaiter? "

" Ma voisine m'a dit qu'il valait mieux cesser d'allaiter parce que je dois prendre un antibiotique. " " Ma fille n'a pas pu allaiter parce qu'elle prend un médicament contre les crises d'épilepsie. " Ces commentaires sont assez fréquents en pharmacie. Beaucoup de mères cessent d'allaiter dans les premiers mois, parce qu'elles connaissent des difficultés et manquent d'information. En particulier, la prise d'un médicament entraîne fréquemment l'arrêt non justifié de l'allaitement. La décision de ne pas débiter l'allaitement ou de le cesser doit être basée sur plusieurs autres facteurs que la seule présence éventuelle d'un médicament dans le lait. Il importe notamment de réfléchir au risque d'effets indésirables chez l'enfant et à l'influence du médicament sur l'allaitement. Bien que quelques rares médicaments puissent causer des problèmes chez le nourrisson, ce n'est pas le cas de la majorité d'entre eux. Considérant les nombreux avantages de l'allaitement, il serait regrettable de l'interrompre prématurément parce que la mère doit prendre un médicament. Certes la prudence s'impose car beaucoup d'entre eux passent dans le lait maternel. Dans la majorité des cas, il existe cependant un médicament efficace pour maman et sûr pour bébé.

Médicaments et allaitement : cinq questions

Les questions qui se posent avant de prendre un médicament pendant la période d'allaitement sont les suivantes. Le pharmacien y répond volontiers :

- Le médicament est-il vraiment nécessaire?
- Peut-on attendre la fin de l'allaitement avant de débiter le traitement?
- Si le traitement est nécessaire, existe-t-il un médicament dans cette indication qui est compatible avec l'allaitement? Il est généralement possible de trouver un traitement adapté. Par exemple, il est préférable de prendre du paracétamol plutôt que de l'aspirine en cas de maux de tête.
- Quelle est la plus faible dose de médicament efficace? On choisira de préférence cette posologie ainsi qu'une durée de traitement aussi brève que possible.
- Peut-on prendre le médicament, tout en suivant de près les effets chez l'enfant? Par exemple la survenue d'une somnolence lorsque la maman prend un tranquillisant.

Contact:

Société suisse des pharmaciens SSPh
Mirjam M. Müller
Responsable du département Communication
Stationsstrasse 12
3097 Berne-Liebefeld
Tél.: 031 978 58 58, fax: 031 978 58 59
E-mail: mirjam.mueller@sphin.ch

L'affiche " Bébé " se trouve sur le site Internet de la SSPh, www.pharmagate.ch, sous la rubrique " Médias ".

Medieninhalte

MÊME LES MÉDICAMENTS.

Avec cette affiche, les pharmaciens informent le grand public sur le thème de l'allaitement et des médicaments. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "obs/Société suisse des pharmaciens SSPh"



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100478908> abgerufen werden.